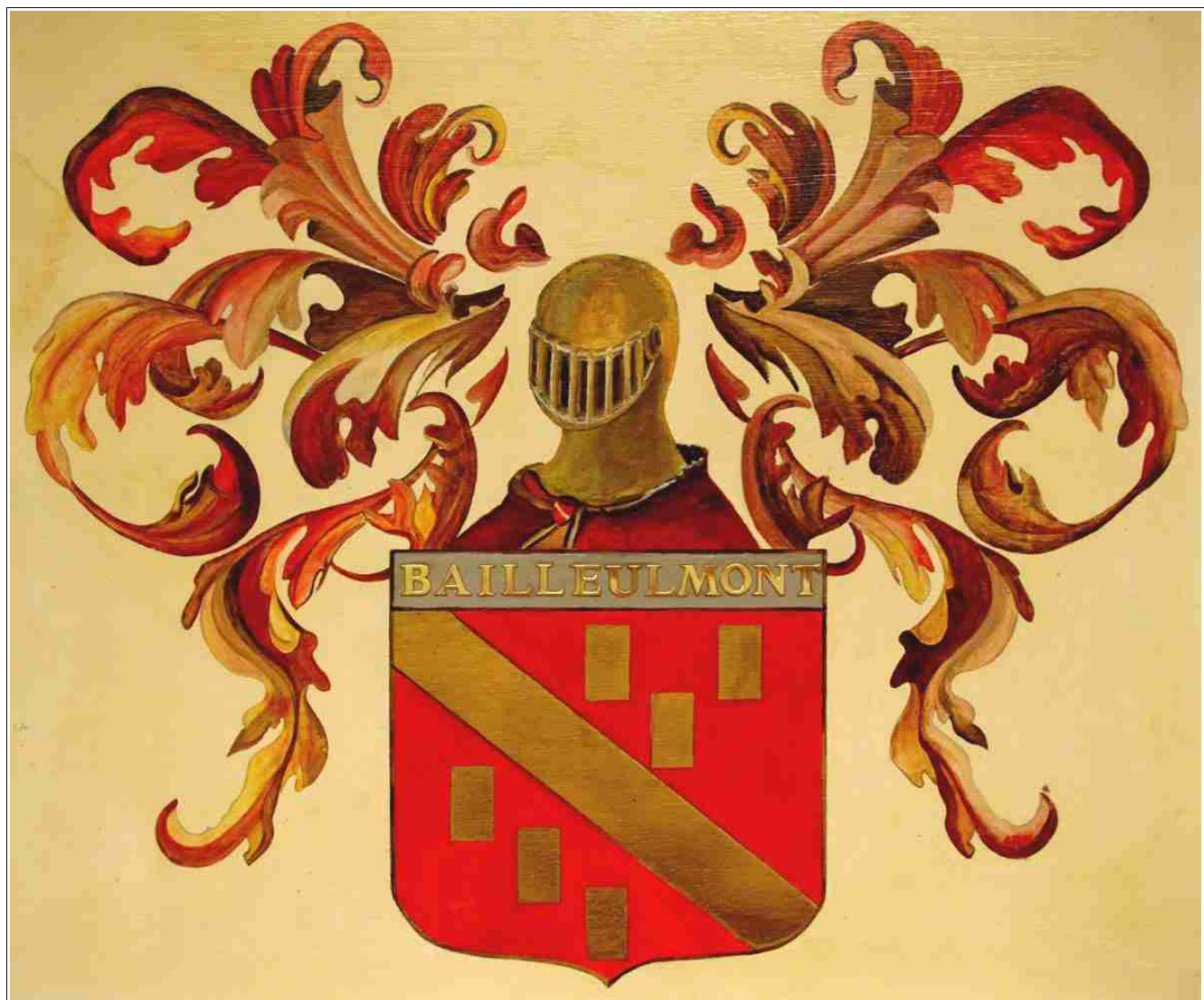


LA GAZETTE DE LA TOUR



***N° 26
Année 2009***

Commune de Bailleulmont



La gazette de la tour n°26

- 02 Le mot du maire
- 05 Les Conseils Municipaux de l'année 2009
- 15 Les événements et les manifestations de l'année 2009
- 19 Les résultats de l'analyse de l'eau
- 20 La fiscalité à Bailleulmont en 2009
- 21 Le mot des associations de la commune
- 22 Etat civil 2009
- 23 Un an de fonctionnement de la salle d'évolution
- 24 Le site internet de la commune
- 25 Le Point Cyber de la commune
- 27 Les pièces administratives à garder
- 30 A savoir : vos droits et vos démarches
- 31 A savoir : le transport accompagné



Le mot du Maire



Chers concitoyens

Au nom de toute l'équipe municipale et des membres du CCAS, comme la coutume nous y invite, je tiens à vous présenter mes vœux les plus sincères de bonne santé, d'épanouissement personnel pour vous même, vos familles et tous ceux qui vous sont chers. J'y ajoute volontiers mes vœux de réussite dans vos activités et vos projets. Qu'il me soit permis d'avoir une attention particulière à l'égard des personnes souffrantes, celles qui sont plongées dans la maladie, la peine et les personnes seules. Ces vœux sont l'occasion de témoigner notre solidarité à celles et ceux qui affrontent des moments douloureux et d'avoir une pensée pour ceux qui nous ont quittés l'année dernière.

En 2009, la fin des travaux de sécurité incendie et la mise en conformité de l'ensemble du bâtiment scolaire ont été réalisées.

Toujours pour l'école, la commune a installé l'ADSL pour un accès internet plus rapide. Le réfrigérateur a été remplacé par un nouveau et un abri, dernièrement installé permet aux parents d'affronter plus sereinement les intempéries.

Les travaux d'entretien de notre école continueront en 2010.

Les travaux Mairie/Salle d'évolution touchent à leur fin. Nous avons également complété l'équipement de la salle et de la tisanerie afin d'améliorer son utilisation par l'achat de tables, de matériel sono, d'un meuble chauffant, d'une table en inox, d'un meuble évier, d'une hotte aspirante, de vaisselle et de couverts.

Concernant la voirie, une surface gravillonnée a été réalisée voie de Bavincourt suite aux travaux de réparations de 2008. En 2010, nous continuerons l'entretien des routes secteur par secteur.

Pour l'église, il est prévu des travaux extérieurs d'entretien et de réparation en urgence.

Une concertation est en cours pour la réhabilitation du presbytère.

Avec la Communautés de Communes des Vertes Vallées, nous avons commencé les premières réunions pour l'établissement du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

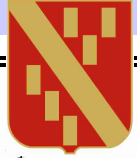
La sécurité incendie dans le village est toujours à l'étude.

Le recensement de notre commune est programmé pour cette année. Il débutera fin janvier et sera réalisé par Mademoiselle Plaisant Elodie.

Une nouvelle fois, je vous adresse tous mes vœux pour 2010 et que cette année voie se réaliser tous vos souhaits.

Jacques Carpentier

Les comptes rendus du Conseil Municipal



L'acquisition d'une tondeuse. Plusieurs devis sont demandés. L'achat sera fait en fonction du rapport prix-qualité.

4) Perfection Voie de Bavincourt:

Monsieur le Président fait savoir que suite aux travaux de réparation qui ont été faits sur la voie de Bavincourt, il y a lieu de prévoir une refonte plus complète de cette voie.

L'entreprise Duffroy, qui a effectué les premières réparations, a fourni un devis de 14 527,50 € TTC.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette question. Après délibération et vote, 6 pour, il est décidé de revoir le projet suivant les priorités à l'abli avant le vote du budget et suivant également les ressources budgétaires.

5) Surage des puivards:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que certains puivards sont envahis et méritent un curage en urgence.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire exécuter ces travaux et d'inscrire la dépense au budget primitif 2009.

Un devis de 14 21,28 € TTC a été fourni.

6) Entretien de la tondeuse:

La question est posée de savoir si l'entretien du tracteur tondeuse doit être prévu et si l'option "mulching" peut ou doit être retenue.

Des estimations financières sont demandées.

7) Matériel de travaux:

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est peut-être opportun de compléter le matériel de la tondeuse à cette occasion, il est peut-être utile de définir de manière générale, quel sont les équipements qui seraient nécessaires pour rendre la salle plus attractive et plus fonctionnelle.

Réunion du 20 janvier 2009

L'an deux mille neuf, le vingt janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Jacques Cosperrier, Maire, suite à une convocation en date du 12 janvier 2009, dont un exemplaire a été affiché à l'affichage municipal.

Étaient présents: Tous les Conseillers municipaux en exercice, sauf:

Absents: Madame Bellin, avec procuration à Monsieur Amosse.

Secrétaire de séance: M. René Christophe.

1) Maintenance du matériel informatique:

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le matériel informatique de la mairie n'est pas sous contrat de maintenance. Il demande au Conseil de se prononcer sur cette question. Après délibération il est décidé de prévoir une maintenance pour le matériel informatique. Monsieur François Strohé sera contacté pour assurer ce service (10 pour).

2) Mairie aux normes de l'éclairage de sécurité à l'école:

Monsieur le Maire fait savoir que des devis ont été demandés à 4 entreprises pour réaliser la mise aux normes de l'éclairage de secours à l'école. Trois entreprises ont répondu.

Après délibération, il est décidé de confier les travaux à l'entreprise Decant de Fleuryville pour un montant de 1914,85 € TTC. (10 pour).

3) Achat d'une tondeuse:

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il serait utile de prévoir un achat d'une petite tondeuse pour les travaux d'entretien ou d'lagage à réaliser dans la commune.

Après délibération et vote, 11 pour, il est décidé de procéder à

Après étude de devis et de l'état des finances, la question sera revue lors d'une prochaine réunion.

8) Bulletin Municipal:

Monsieur le Président fait savoir au Conseil Municipal que le bulletin municipal est très avancé et qu'il ne reste que le tirage et l'assemblage des différentes feuilles composant ce bulletin.

9) Questions diverses:

© Déplacement: Monsieur Van der Linden Claude formule un devis pour les déplacements futurs.

© Informations sont données sur l'aménagement individuel proposé et retransmis par la Communauté de Communes des Villes Vallées.

© Des informations sont données sur une future exposition concernant l'urbanisme et l'environnement réalisée par la CAUE (expo. prévue le 14 février 2009).

Réunion du 03 mars 2009

L'an deux mille neuf, le trois mars, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Jacques Carpentier, Maire, suite à une convocation en date du 22 février 2009, dont un exemplaire a été officiel à l'affichage municipal.

Étaient présents: Tous les conseillers en exercice, sauf:

Absents: Monsieur Rose et Van der Linden.

Secrétaire de séance: Madame Broyez, Hélène Pichik.

1) Commission des bâtiments:

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Lajet pour dresser le bilan de la réunion des la commission des bâtiments.

Une liste de matériels, qui il conviendrait d'acheter, serait nécessaire pour finir l'équipement de la terrasse et de la salle.

La liste concerne des accessoires pour le lave-vaisselle, pour un montant de 135,14 € HT, un meuble chauffant pour un montant de 1656,25 € HT, une table inox d'un montant de 309,02 € HT, des grilles pour la cuisinière pour un montant de 27,96 € HT, une plonge inox de 1136,14 € HT, de la vaisselle et du matériel divers pour 611,08 € HT, des tables pour une somme de 1896 € HT, un aspirateur pour 172 € HT, suivi du matériel de sonorisation pour 790,35 € HT.

Après vote à l'unanimité, il est décidé de procéder à l'achat de tous ces matériels, une somme globale de 8500 € TTC sera inscrite au budget primitif 2009.

2) Commission de la voirie (et réseaux):

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Lajet pour



la salle d'évolution de Baillécourt.

Cette soirée est organisée et encadrée par la Communauté de Communes des Vertes Vallées.

7) Clous à entretenir:

Le mur mitoyen entre la commune et la propriété de Madame Bouvier Jacqueline se dégrade.

Il mérite une rénovation.

Dans un premier temps il faudra qu'il soit entretenu par l'employé communal.

donner un compte-rendu de la réunion de la commission voirie-reseau. Certains chemins ont subi des dégâts suite au gel hivernal: Vie de Boincourt, les de la rue du Guichon, raccord entre Boles et Baillécourt.

Il faudra assister le ravivement près du pont de Boles.

Certains bords d'égoût doivent être restaurés.

Après délibération et vote à la majorité, il est décidé de procéder à la refecton des dégâts constatés suivant les possibilités budgétaires.

8) Assainissement:

Monsieur le Président fait savoir au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande d'assainissement pour un habitat de Baillécourt. Ce projet d'assainissement, sous son aspect classique d'épandage, présente une particularité, à savoir que son exécution sera réalisée avec effet dans le mois en bout de terrain.

4) Journées du patrimoine:

Les journées du patrimoine seront organisées les 19 et 20 septembre 2009.

Une visite des monuments historiques peut être organisée.

5) Fondation du patrimoine:

La demande de subvention sollicitée par la fondation du patrimoine est accordée pour un montant de 50 €. Cette somme sera inscrite au budget 2009.

Pour rappel, cette association est à l'origine de la subvention versée par le Conseil Régional pour rénover le beffroi de l'église.

6) Fête des jeunes:

Une soirée "jeunes" aura lieu le 24 avril 2009 dans

Réunion du 31 mars 2009

L'an deux mille neuf, le treize et en mars, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Jacques Carpenter, Maire, suite à une convocation en date du 15 mars 2009, dont un exemplaire a été affiché au panneau d'affichage municipal.

Étaient présents: Tous les Conseillers en exercice, sauf:
Excusés: M. Vander Poorten et M. Rose.

Secrétaire de séance: Madame Elouze-Shellier-Dirickx.

1) Compte de gestion 2008:

Monsieur le Président présente le compte de gestion 2008, dressé par Madame Deroin, Receveur-Percepteur, à la Croisierie d'Aves-Baillieu. Le montant des dépenses et des recettes est conforme avec la comptabilité administrative de la commune.

Après délibération et vote, 0 contre, 0 abstention, 9 pour, le compte de gestion 2008 est adopté.

2) Compte administratif 2008:

Monsieur le Maire cède la présidence à Monsieur Delporte pour présenter le compte administratif 2008 de la commune, dressé par Monsieur Carpenter, Maire de Baillieu-Mont.

Après étude des documents fournis et informations données sur les montants financiers présentés, on constate un solde positif en 01 janvier 2008 s'élevant à la somme de 588 130,79 €.

Après avoir pris en considération les dépenses et les recettes effectuées en 2008, on constate un solde positif global au 31 décembre 2008 d'un montant de 240 739,64 €.

Après délibération et vote: 0 contre, 0 abstention, 8 pour, le compte administratif 2008 est adopté.



Le vote qui au titre des restes à réaliser, une somme de 80000 € devra être inscrite en dépense d'investissement (fin de réalisation du projet main-salle) et une somme de 196056 € devra être inscrite en recette d'investissement (fin de réalisation du projet main-salle).

3) Affectation du résultat:

Monsieur Jacques Carpenter reprend la présidence et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat financier constaté précédemment.

Après délibération et vote: 0 contre, 0 abstention, 9 pour, il est décidé de reporter les sommes suivantes aux articles suivants:

- 54 957,81 € en excédent de fonctionnement, article 002.
- 185 774,83 € en excédent d'investissement, article 001.
- 80 000,00 € en reste à réaliser d'investissement, article 2313 (abonnés).
- 196 056,00 € en reste à réaliser d'investissement, article 13 (recettes).

4) Vote des 4 taxes locales:

Après de voter le budget primitif 2009, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évolution des 4 taxes des taxes locales.

Après délibération et vote, 2 contre, 0 abstention, 7 pour, il est décidé d'appliquer les taux suivants pour 2009: (2% d'augmentation) (sauf le Forc. Non Bati qui reste à 45,80%)

	Taux 2008	Produit 2008	Taux Municipal 2009	Taux Départemental 2009	Baie 2009	Taux 2009	Produit 2009
T.H. (Taux Habitation)	131,300 €	16863 €	41,57 %	18,37 %	146300 €	12,75 %	18653 €
T.F.B. (Taux Forc. Bâti)	78500	10990	18,74	25,73	82800	41,28 %	11834
T.F.N.B. (Taux Forc. Non Bâti)	35300	16167	64,91	44,781	35800	65,96 %	16396
T.P. (Taux Professionnel)	35200	3837	10,9	38100	11,18 %	4237
	243500	47957			303000		51110

5) Budget primitif 2009 :

Une lecture est faite du budget primitif 2009 tel qu'il a été préparé par la Commission des Finances.

Des explications sont apportées sur certains articles.

Après délibération et vote : 0 contre, 0 abstention, 9 pour.

Il est décidé d'adopter le budget primitif 2009.

6) SYMPOSS de Pas en Artois :

La commune accepte l'évolution statutaire du SYMPOSS de Pas en Artois à savoir qu'elle accepte l'adhésion de 22 communes et d'étendre le périmètre du syndicat aux communes de Pommerehne, Pommerehne et Humbercourt - (9 pour).

7) Poutres des coeurs :

Une demande de subvention est faite par l'association des restos des coeurs.

La décision sera prise lors d'une prochaine réunion sachant qu'un accord de principe est accepté.

8) Point cyber :

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que la Com. des Com. des Ventes Vallées va installer très prochainement 2 ordinateurs dans le hall de la mairie pour y être utilisés en tant que point cyber.

Le conseil municipal se déplace sur le lieu prévu pour étudier les possibilités de réalisation et d'installation des appareils informatiques.

Après étude et discussion, il est décidé d'employer la solution du WiFi pour se connecter à Internet et de mettre les 2 machines informatiques ~~à~~ poste de secours.



Éclairage public :

La question est posée de savoir si l'éclairage public doit continuer à fonctionner comme actuellement et si on prévoit une maintenance des points lumineux qui n'existe plus actuellement.

Après vote et délibération, il est décidé d'arrêter l'éclairage public entre minuit et 5 heures du matin (1 contre, 8 pour) et de contacter 5 entrepreneurs pour leur demander des devis de contrats de maintenance établis sur 3 ans (9 pour).

10) Financière :

Une visite de la tréorerie est organisée pour constater l'installation des nouveaux matériels.

11) Questions diverses :

Peut-on faire les réunions de conseil à 20h30 ?

Oui, sauf lorsque de lourdes réunions sont à l'ordre du jour.

[Signatures]

Après avoir pris en considération les dépenses et les recettes effectuées en 2008, on constate un solde positif global au 31 décembre 2008 d'un montant de 240 732,64 €.

Après délibération et vote : 0 contre, 0 abstention, 8 pour, le compte administratif 2008 est adopté.

Réunion du 25 mai 2009

L'après-midi, le vingt-cinq mai, à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Jacques Fayon, suite à une convocation en date du 13 mai 2009, dont un exemplaire a été affiché au panneau d'affichage municipal.

Étaient présents : Tous les Conseillers en exercice, sauf :
M. Thuez (Convocation à l'Amorce)

Secrétaire de séance : Monsieur Amoisé.

1) Points communaux :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la manière de limiter l'accès des routes communales afin de continuer à assurer la sécurité des piétons et l'entretien de ces chemins.

Après discussion et délibération (1 contre, 5 abstentions, 5 pour) il est décidé de ne pas interdire l'accès de ces chemins.

2) Cours de garde d'école européennes du 7 ~~juin~~ juin 09 :

Un tableau de présence est prévu.

Il sera notifié à toutes les personnes qui arrivent sur leur lieu de garde lors de ces élections.

3) Point affiché :

Le point affiché est prêt à fonctionner.

Il a été installé par la Communauté de Communes des Villes Vallées.

La personne responsable est Monsieur Demose.

Des permanences seront tenues le mardi consécutif sur quatre, de 18 h à 19 h, et un samedi par mois de 9 h à 10 h 30.

Les citoyens locataires seront peut-être ravis en fonction de l'utilisation et des demandes.

Monsieur Rose pourra supplier Monsieur Amoisé si celui-ci est absent.

4) Mots à l'école :

Monsieur le Président fait savoir au Conseil Municipal que plusieurs mots ne fonctionnent plus à l'école. Ses tables sont remplacées.

Par contre la pose d'un four-plafond et la pose de nouveaux appareils d'éclairage devra être revue au niveau des projets de la commune.

5) C.L.I.S. Avenue le Comte :

Un courrier de la commune d'Avranches le Comte fait état d'une demande de participation financière suite à la réalisation d'un enfant de Peillellement dans une classe CLIS à Avranches le Comte. (220,15 €).

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de prendre en charge cette dépense financière sous réserve que le Conseil Général ne soit pas attributaire de cette dépense, car l'école en question est placée en famille d'accueil.

6) Observation :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acquisition d'une "station".
La question sera revue ultérieurement.

7) Projets communaux :

Une liste de projets communaux est établie.

Chaque membre du Conseil sera destinataire d'un exemplaire de cette liste afin de définir des priorités qui seront établies lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

8) Informations diverses :

Un concert aura lieu dans l'église de Peillellement le 25 août prochain. Ce concert est organisé par la Com. des Com. des Villes Vallées dans le cadre de "Musique en rose libre".

9) Questions diverses :

Certains citoyens s'abonnent, les cailloux rouges s'abonnent.



Réunion du 23 juin 2009.

L'an deux mille neuf, le 23 juin, à 20^h30, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Jacques Boyantier, Maire, suite à une convocation en date du 13 juin 2009, dont un exemplaire a été affiché au tableau d'affichage municipal.

Étaient présents : Tous les conseillers en exercice, sauf :

Absent : M. Stamski (procuration à M^{me} Marie Hublin)

Secrétaire de séance : M^{me} Marie Hublin et Michèle.

1) Indemnités au percepteur :

Monsieur le Président rappelle au conseil municipal que, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 16 décembre 1983, une nouvelle délibération doit être prise lors de chaque changement de comptable du Biser.

C'est le cas en 2009, suite au départ de Madame

Devoire qui fut remplacée par Monsieur W. Metz du 1^{er} au 31 janvier.

Il est demandé au conseil municipal, après 14^h30 février 2009.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur cette

question.

Après délibération, le conseil municipal décide, 9 pour, 0 contre, 0 abs.

- de continuer à demander le conseil de concevoir le percepteur pour assurer les prestations de conseil.

- et d'accorder l'indemnité de conseil au taux maximum par an et ce à compter de l'année 2009.

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 83 précité.

- d'accorder également au percepteur l'indemnité de confection

des documents budgétaires.

- que les indemnités seront versées au prorata des temps passés

à remplir les fonctions de comptable du Biser, à savoir, pour 2009, 1/12 pour M. W. Metz, 11/12 pour M. Adamski.

2) Paiement des percepteurs :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, Monsieur Adamski, Percepteur, a convoqué récemment le Bureau municipal de Baillevue (Maire et 2 adjoints) pour évoquer les finances municipales.

En effet, Monsieur Adamski a constaté que la situation financière de la commune de Baillevue, sans être alarmante, était néanmoins très préoccupante.

Les recettes tirées de rénovation de la mairie et de création d'une salle d'événement, n'ont pu se réaliser qu'avec des emprunts qui pèsent actuellement très lourdement sur le budget de la commune.

Et titre indicatif et de comparaison, Baillevue rembourse actuellement environ 44 000 € par an, soit 6 fois et demie le remboursement moyen des communes de même taille.

Les dépenses liées au fonctionnement général, les salaires, les indemnités et les participations diverses, sont conformes à la moyenne départementale.

Monsieur Adamski a mis en garde les élus de la commune pour ne plus se lancer dans de grandes dépenses et de tout faire pour retrouver une situation financière en rapport avec les possibilités de la commune.

Monsieur Adamski a bien noté que le nouveau conseil municipal, élu en mars 2008, n'est pas à l'origine de déséquilibre budgétaire très important, qu'il a hérité de cette situation difficile, mais que, néanmoins, ce même

Conseil municipal se doit de trouver une situation financière communale saine et équilibrée.

Concernant le affaire et le Bureau Municipal ont exprimé le souhait de rembourser un emprunt par anticipation en 2010, ce qui fait passer le remboursement des emprunts de 44.000 € à 12.000 € par an environ.

Concernant le Budget pour également que cette solution s'impose et qui il y aurait peut-être lieu d'augmenter la pression fiscale durant les années futures.

SP continuera à surveiller très attentivement l'évolution du budget communal pendant les années à venir, afin de ne pas en arriver à des solutions radicales.

3) Liens de parrainage:

Monsieur le Président informe le Conseil Municipal que des livres de parrainage ont été commandés vendredi 19 juin dernier.

Les livres de parrainage seront remis aux élèves de Baillambert qui fréquentent une école primaire ou une école maternelle.

Le dépense s'élève à 239,30 € pour les 23 élèves concernés.

4) Festivités pour la Fête Nationale:

13 juillet en soirée : lancement de fusées.

15 Août est responsable de cette activité.

Restauration rapide sur place, buvette. (NF Savour)

14 juillet : Rassemblement devant le monument aux morts à 15H.

Distribution de pins à la salle vers 15H30.

Teux divers (course d'école ou terrain).

Restauration et buvette.

5) Maintenance éclairage public:

Des devis ont été demandés à 5 entreprises pour

assurer la maintenance du réseau éclairage public.

3 entreprises ont répondu.

Des précisions sont données sur les différents devis.

Après délibération et vote: 0 abstention, 2 contre, 7 pour, il est décidé de restituer à l'entreprise SAVANX Pascal de Fouqueville, pour un montant de 535,98 € HT par an, pour une période de 3 ans.

6) Illustrations de Noël:

La question est posée de savoir si les illustrations de Noël peuvent ou doivent être améliorées.

La question sera revenue ultérieurement lorsque la commune sera revenue à une meilleure fortune.

7) Projets communaux:

Une première étude donne des priorités pour les travaux à réaliser.

Il sera nécessaire de revoir le classement ultérieurement et en fonction des finances communales.

Par contre, après délibération, il est décidé d'acheter et de faire poser un panneau "LOT" au début de la voie de Loyelles. Il est également décidé de procéder à l'achat et le pose d'une signalétique verticale (Pain - Salle).

Des devis seront demandés pour différents travaux d'une certaine importance. Ils seront précisés lors d'une autre réunion.

8) Questions diverses:

Néant.

9) Informations diverses:

- Niv à jour du site informatique (cf. Amois et de Baiscourt).

- Un chèque a été remis pour le CCAS (50 €) suite au mariage de Jimmy Ladin avec Marion Aboul.

- C.D. avec photos de la fête communale réalisée par M. Stoussé (1 pour la commune, 1 pour l'Amois).

- Enduits voir de Baiscourt terminés.



Réunion du 07 août 2009

L'an deux mille neuf, le 07 août, à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Jacques Carpentier, Maire, suite à une convocation en date du 02 août 2009, dont un exemplaire a été affiché au tableau d'affichage municipal.

Étaient présents: Tous les Conseillers en exercice, sauf:

Absents: M. Sauer (loc. à Nijér), M. Tesson (loc. à N. Delpont), M. Anouic (loc. à

N. Carpentier) M. Base, Vanderponten et Thozet.

Secrétaire de séance: M. Demaillly Philippe.

1) Nouveaux statuts au collège de Pas en Artois:

Le comité syndical du collège de Pas en Artois a adopté les nouveaux statuts du SIVOM. Les voici:

- Le SIVOM se transforme en SIVMS de Pas en Artois (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples du Secteur de Pas en Artois)

- Le siège est à la mairie de Pas.

- Le syndicat est constitué pour une durée indéterminée.

- Le syndicat est administré par un comité composé de 2 titulaires et 2 suppléants par commune.

- Le comité syndical est 1 président et des vice-présidents.

- Le bureau est composé du président, des vice-présidents et de

10 membres du syndicat.

- Le budget du syndicat permet de faire face aux compétences qui lui sont attribuées. Le financement est assuré par des participations communales à l'habitant.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer. Après délibération et vote, le Conseil Municipal approuve et valide les nouveaux statuts du syndicat. (8 pour 1).

2) Taxe locale d'équipement:

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il est possible d'instaurer, dans la commune, une taxe locale d'équipement (T.L.E.)

Cette taxe est perçue sur la construction, la reconstruction ou l'agrandissement de bâtiments.

Elle est due par le constructeur bénéficiaire d'un permis de travaux.

Le taux de la taxe peut aller de 1 à 5% de la valeur de l'ensemble immobilier.

Un premier taux s'applique pour les 80 premiers m².

Un deuxième taux, égal ou différent du premier, s'applique pour les m² supérieurs à 80 m².

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'installation en son de cette taxe.

La question sera revue ultérieurement.

3) Demande d'utilisation de la salle:

Il était demandé par le R.P.E., si la commune de Bailleul-mont pourrait mettre à disposition un local pour abriter une salle de classe, suite à de gros travaux réalisés à Berles au Bois dans les locaux scolaires.

Cette question n'est plus à l'ordre du jour car une autre solution a été trouvée, à savoir que les 2 classes primaires de Berles au Bois seront transportées temporairement à Pieveillers au Bois.

4) D. Modification:

Un dégrèvement au titre de la taxe professionnelle et notamment de son plafonnement, une somme de 182 € est

être inscrite au budget 2009.

Après délibération et vote (3 pour), il est décidé une modification au budget 2009 pour assurer cette participation.

5) Congrégateurs:

Suite à l'utilisation de la salle d'évolution, il est constaté que un congégateur serait utile dans le matériel mis à la disposition des utilisateurs.

La question sera soulevée lors d'une prochaine réunion.

6) Abris/école:

Des devis seront demandés pour prévoir un abri le long de l'école, où se trouve le tableau d'affichage. Un abri simple et fonctionnel devrait permettre aux parents d'avoir un endroit abrité en attendant la sortie des enfants de l'école.

7) Contrat avenir:

Le contrat de Madame Dubois est reconduit pour un an au Conseil général et donne son accord pour terminer le contrat de 5 ans prévu depuis septembre 2005.

8) Informations diverses:

a) Grillage école:

La clôture grillagée le long de l'entrée de chez M. Jourd'hui Van de Bonten est abîmée et mérite une refexion.

Du grillage sera donc posé.

Un achat de grillage rigide sera effectué et les travaux seront réalisés avant la rentrée scolaire par un membre du Conseil Municipal. (Réunion de réalisation mardi 29/10/08)

b) Faire de part de naissance:

Adressé au Maire

Maisance de Lucie Bancquart.

Reunion du 27 octobre 2008

L'an deux mille neuf, le 27 octobre, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Jacques Banquet, Maire, suite à une convocation en date du 21 octobre, about sur exemplaire et été affiché au tableau d'affichage municipal.

Staints présents: Tous les Conseillers au exercice, sauf:

Absent: Messieurs Pore et Van der Bonten.

Secrétaire de séance: Madame Elvieg, Stalhin.

1) Convocation ATESAT:

Monsieur le Président informe le Conseil Municipal que la convention ATESAT arrive à échéance fin 2008. Il rappelle que la convention ATESAT lie la commune avec la DDE pour des missions concernant la voirie communale, notamment l'assistance des services de la DDE dans la gestion, l'étude des travaux, la réalisation des travaux pour la voirie ou les ouvrages d'art.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur un renouvellement de ce contrat ATESAT.

Après délibération et vote à l'unanimité il est décidé de

renouveler le contrat pour une nouvelle période de 2010 à 2012 inclus - 2) Abris - école:

3 devis ont été fournis pour la réalisation d'un abri pour les parents d'élèves de l'école de Baillieulmont.

Cet abri sera accolé à l'école, côté rue du Château, où se trouve l'affichage municipal, sur une longueur de 4,30m, avec un côté fermé.

Les 3 devis sont étudiés.

Après délibération et vote: 7 pour, 1 abstention, 1 contre, il est décidé de retenir l'entreprise Demailly de Nouefly au Bois, le devis s'élevé

à la somme de 1710,28 € TTC.

Une décision modificative au budget primitif est décidée pour approvisionner le compte 21318 d'investissement.

3) Location de la salle :

Monsieur le Président demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'article 10 du règlement de location de la salle, et particulièrement "l'entièrement suite à un décès et une personne qui habitait Baillibrulmont."

Il est décidé d'étendre cet article à la famille proche d'une personne décédée, même si elle n'habitait pas la commune, mais sous réserve qu'elle ait des attaches assez fortes dans la commune.

L'épouse, les enfants ou des bouilliers, indépendamment de ces cas spéciaux, après concertation.

Il est également décidé que lors d'une location gratuite par une association, les frais engendrés par les dépenses d'énergie électrique resteront à charge de l'association concernée.

4) Equipement de la salle :

Monsieur le Président demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les derniers équipements de la salle et en particulier de la cuisine.

Il informe le Conseil qu'un ^{d'occasion} congélateur a été fourni à la commune.

Une hotte serait peut-être nécessaire.

Après délibération, à l'unanimité, il est décidé l'acquisition et la pose d'une hotte. Des devis seront demandés avant décision finale au niveau du Conseil Municipal.

De même, la question est posée de savoir s'il serait intéressant et utile de prévoir l'achat d'un albi léger qui serait accolé à la cuisine, côté N. Van der Posten (4m x 12m).

Des renseignements et des devis seront demandés et une décision interviendra ultérieurement.

5) ADSL Ecole :

La question est posée de savoir si une commission ADSL peut être installée à l'école.

Après délibération et vote à l'unanimité il est décidé d'équiper l'école d'une commission internet.

6) Affaire de l'école :

Un spectacle sera donné et des solis avec enfant seront offerts. Cette manifestation aura lieu le dimanche 20 décembre 09. L'école prend à sa charge le spectacle.

Il est décidé que les solis seront pris en charge par la commune, ainsi que les divers produits alimentaires qui seront servis à part de.

7) 11 novembre 2009 :

La cérémonie sera organisée comme traditionnellement.



Elle aura lieu à 11 heures.

Spéas et lectures de textes seront effectués.

8) Informations diverses :

- Le plein de fuel a été fait dans la cure de l'école.

- Des délégations ont été constatées à l'église (Lauternes surtout).

Une plainte a été déposée. Il a été demandé de faire effectuer les réparations (sans en cours).

- Une information sera faite à l'assemblée de la population concernant la coupe de l'éclairage public de 004 à Stenval. - Le contact d'entretien avec BOST (Abbe Belgique) sera fait dès que sera d'une prochaine réunion.

- Des travaux d'entretien de l'office sont à réaliser. Des devis ont été faits. L'entretien en est donné.

- L'achat d'un défibrillateur pourrait-il être effectué par la commune ? La réflexion est en cours.

9) Questions diverses :

- Le point - after va de nouveau être réactivé.

- Site informatique à mettre à jour.

- Bulletin municipal à préparer.

- Chauffage à augmenter lors des réunions du R.P.M.

- Prix des factures devant les minois et la salle à recueillir.

Les événements et les manifestations de l'année 2009



Le 11 janvier 2009 : cérémonie des voeux

Le 14 février 2009 : exposition en salle d'évolution

Environnement et urbanisme dans notre communauté de communes, par la CAUE.

Le 29 avril 2009 : le parcours du cœur

Comme chaque année, organisé par les trois B (Basseux, Bailleulval, Bailleulmont), départ de Bailleulval.

Les 02, 03 et 04 mai 2009 : la grande fête communale

Ducasse, brocante, repas, concerts ont animé notre commune durant ces trois jours de mai. Organisée avec la participation de l'Amicale.

Le 08 mai 2009 : cérémonie de l'armistice de la seconde guerre mondiale

Souvenir, pose d'une gerbe au monument aux morts et au cimetière avec la participation de l'association des Anciens Combattants de Bailleulmont, puis verre dans la salle communale.

Le 18 juin 2009 : célébration de l'appel du Général de Gaulle

Souvenir, pose d'une gerbe au monument aux morts avec la participation de l'association des Anciens Combattants de Bailleulmont, puis verre de l'amitié dans la salle communale offert par la commune.

Le 13 juillet 2009 : l'habituel cochon grillé du Comité des fêtes de Bailleulmont

Le 13 juillet 2009 : lancement de micro-fusées

Les enfants de Bailleulmont ont réalisé des micro-fusées qu'ils ont lancées en début de soirée – animation organisée par la commune.

Le 14 juillet 2009 : Fête Nationale

Rassemblement devant le monument aux morts. Distribution de livres de prix aux élèves de notre commune - jeux traditionnels, tir à la carabine, avec la participation de l'Amicale.

Le 25 août 2009 : concert de musique classique dans l'église

Dans le cadre du festival "Musique en roue libre" avec les Vertes Vallées et l'association "Bille en tête".

Le 22 août 2009 : la traditionnelle grillade de fin d'été de l'Amicale de Bailleulmont

Les 11 octobre 2009 : opération brioches

90 brioches ont été vendues au bénéfice de l'APEI. Grâce à votre générosité, cette opération a rapporté 225 euros aux « Papillons blancs ».

Le 11 novembre 2009 : cérémonie de l'armistice de la première guerre mondiale

Souvenir, pose d'une gerbe au monument aux morts et au cimetière avec la participation de l'association des Anciens Combattants de Bailleulmont, puis verre de l'amitié dans la salle d'évolution offert par la commune.

Le 21 novembre 2009 : soirée Beaujolais Nouveau du Comité des Fêtes

Les 05 et 06 décembre : l'Amicale participe au Téléthon

Le 28 novembre 2008 : la fête de Saint-Eloi organisée par l'Amicale de Bailleulmont

Le 19 décembre 2009 : distribution des colis des aînés

52 colis ont été distribués dans la matinée par les membres du CCAS et du Conseil Municipal.

Le 20 décembre 2009 : l'Arbre de Noël de la commune

Un spectacle de clowns offert par l'Amicale de Bailleulmont, passage du Père Noël, distribution de friandises et des colis de Noël par la commune, verre de l'amitié pour les plus grands.

BAILLEULMONT Ve 08 mai 2009

L'Amicale organisait sa première brocante



Dimanche de 7 h à 13 h, les brocanteurs amateurs et les badauds, venus de tout le canton, ont animé la rue du Crinchon.

Cette manifestation, organisée par l'Amicale, a attiré une quarantaine d'exposants. Le temps, très incertain, n'a cependant pas entamé le moral des plus téméraires et quelques bonnes affaires ont pu être conclues. La journée s'est poursuivie avec un apéritif à 12 h et un après-midi dansant vers 18 h avec Nostalgie. ■

BAILLEULMONT

Amateurs de brocante, à vos étals

Les membres de l'Amicale se sont réunis dans la nouvelle salle des fêtes pour mettre la touche finale aux préparatifs de la ducasse des 2 et 3 mai.

La ducasse débutera samedi 2 mai par un repas dansant animé par la sono Agoria (sur réservation) et se poursuivra dimanche 3, de 7 h à 13 h avec la toute première édition de la brocante qui se tiendra rue du Crinchon.

À 12 h, un apéritif est prévu, et à partir de 18 h, un après-midi dansant animé par Nostalgie aura lieu. Les enfants ne seront pas oubliés et pourront bénéficier des attractions foraines.

Ces préparatifs ont été une occasion de se réunir pour les membres d'une Amicale qui a connu des changements. Un nouveau bureau a été désigné.

Daniel Savaux, Marie-Paule Jaddoux, Denis Plaisant et Michèle Helluin ont été respectivement élu président, vice-présidente, trésorier et secrétaire. ■

► Pour tout renseignement et inscription à la brocante (2 € les cinq mètres) : réservation obligatoire avant le 2 mai, ☎ 03 21 55 65 47.



Les membres de l'Amicale, avec leur nouveau bureau, se sont réunis pour terminer les préparatifs de la ducasse.

Jeudi 16 avril 2009

BAILLEULMONT

Les premiers vœux de la nouvelle municipalité



L'assemblée réunie autour du verre de l'amitié après la cérémonie des vœux.

Dimanche matin, Jacques Carpentier, le maire entouré des membres du conseil municipal, a reçu dans la toute nouvelle salle des fêtes les Bailleulmontoises et Bailleulmontois pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

En présence de Michel Petit, conseiller général, le premier magistrat souhaita la bienvenue aux nouveaux habitants et énuméra les différentes réalisations de l'année passée. La première fut sans aucun doute l'aboutissement de la construction de la salle des fêtes, un équipement d'importance pour une petite commune rurale. L'église bénéficia aussi de travaux avec la réfection de la cloche, la mise aux normes de l'électricité, la consolidation du plancher de l'étage et du beffroi. La sacristie bénéficie également une remise en état. La voirie communale ne fut pas oubliée et des réparations furent effectuées voie de Bavincourt et rue du Crinchon.

Pour 2009, la mise aux normes de l'éclairage de sécurité de l'école et le renforcement de la sécurité incendie du village seront à l'ordre du jour. Le devenir du presbytère sera également étudié en coopération avec le CCAS. ■

Jeudi 15 janvier 2009

Quelques-uns des événements 2009 en images : la fête communale



Quelques-uns des événements 2009 en images : le 14 juillet



Quelques-uns des événements 2009 en images : l'arbre de Noël



Les résultats de l'analyse de l'eau de la commune pour l'année 2009



L'Institut Pasteur de Lille a réalisé une analyse de l'eau du robinet le 06 novembre 2009.
En voici les résultats positifs :



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Prefecture du Pas-de-Calais
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
Service Santé-Environnement



Contrôle sanitaire des EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

ARRAS, le 26 novembre 2009

MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE BAILLEULMONT
MAIRIE

62123 BAILLEULMONT

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :
CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'A.P.

S.I BAILLEULVAL BAILLEULMONT

Type	Code	Nom	Prélevé le :
Prélèvement	00128390		vendredi 06 novembre 2009
Unité de gestion	0068	S.I BAILLEULVAL BAILLEULMONT	par : INSTITUT PASTEUR DE LILLE
Installation	UDI 000487	BAILLEULVAL	Type visite : D1
Point de surveillance	S 0000001692	R.M	
Localisation exacte		EVIER CLASSE	
Commune		BAILLEULMONT	

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	14,9 °C				25,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,07 mg/LCl2				
Chlore total	0,11 mg/LCl2				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE 5901
Type de l'analyse : D1 Code SISE de l'analyse : 00127606 Référence laboratoire : 969693

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<1 mg/L Pt				15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	0,36 NFU				2,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,2 unitépH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	644 µS/cm			200,00	1100,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L				0,10

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure

supérieure

inférieure

supérieure

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00128390)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur
L'ingénieur d'études sanitaires



Stéphane RIBREUX

La fiscalité à Bailleulmont en 2009



Le Conseil Municipal du 31 mars 2009 a voté
les taux d'imposition locaux suivants :

	Taux 2008	Taux National	Taux Départemental	Taux 2009
Taxe d'habitation	12,50%	14,57%	18,37%	12,75%
Taxe foncière (bâti)	14,00%	18,74%	25,73%	14,28%
Taxe foncière(non bâti)	45,80%	44,81%	44,81%	45,80%
Taxe professionnelle	10,90%	15,87%	---	11,12%

Le mot des associations de la commune



A travers « La gazette de la Tour », les associations de la commune peuvent s'exprimer et communiquer aux habitants leur bilan, leurs projets ou toute autre information sur leurs activités. Quatre associations existent actuellement à Bailleulmont :

L'Amicale - L'Association des Anciens Combattants - Le Comité des fêtes - La Société de chasse

Toutes ces associations ont la possibilité de demander une subvention à la commune. Il leur suffit d'expliquer à quoi servira la somme demandée et de présenter le bilan financier de l'année précédente.

En 2009, une demande de la Société de chasse est parvenue au Conseil Municipal qui a accepté de verser la somme de 160€ qui était sollicitée.

Le mot de l'Amicale de Bailleulmont:

Toute l'équipe de l'Amicale se joint à moi pour vous présenter leurs meilleurs voeux de bonheur et de santé pour l'année 2010.

Pour nous rejoindre, c'est très facile. Vous téléphonez au N° suivant : 03 21 55 65 47.

Vous serez les bienvenus.

Merci et à très bientôt,

Le Président, Daniel Savaux

Le mot de la Société de chasse de Bailleulmont :

La Société de chasse de notre commune, association loi 1901, compte 22 membres actifs et un membre d'honneur. Elle est présidée par Hélène Fournier avec le soutien de son vice-président Laurent Jouy, de son trésorier Eric Muchembled et de son secrétaire Jean-Claude Dupuis.

L'association a pour but l'exploitation de la chasse dans le souci de la préservation de la faune sauvage, du développement du capital cynégétique et du respect des équilibres biologiques de notre territoire.

Ainsi, par nos actions, nous continuons le protocole faisan dans lequel nous nous sommes engagés au sein du GIC de la Vallée du Crinçon, afin de développer l'implantation de cette espèce. Aujourd'hui, nombre de promeneurs peuvent l'entendre ou l'apercevoir au détour d'un chemin.

Tout au long de cette année, chacun a eu l'occasion de participer à l'agraineage des faisans et perdrix ou à la plantation de haies arbustives, par exemple.

Cette année, nous poursuivons notre participation avec d'autres sociétés de chasse voisines à des actions communes de lutte contre les nuisibles.

Aussi, puisque l'occasion m'est donnée, je tiens à remercier la municipalité, les chasseurs, les agriculteurs et les habitants du village pour leur soutien ou leur collaboration au bon fonctionnement de notre association.

Enfin, au nom de toute l'association et de ses responsables, je vous invite déjà à nous rejoindre, ainsi que vos amis, au repas que nous organisons le 6 mars 2010 à la salle d'évolution de Bailleulmont.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, une très bonne et heureuse nouvelle année.

Hélène Fournier



MARIAGE:

SADRIN Jérémy et MOREL Marion
se sont mariés le 20 juin 2009.

DUPON Yves et MELIN Marie - Antoinette
se sont mariés le 03 octobre 2009.

Tous nos voeux de bonheur aux jeunes mariés !

NAISSANCES:

BANCQUART Lucie est née le 06 mai 2009

DUPUIS Clara est née le 13 novembre 2009

Félicitations aux parents !

DECES:

Certains de nos concitoyens nous ont malheureusement quittés.

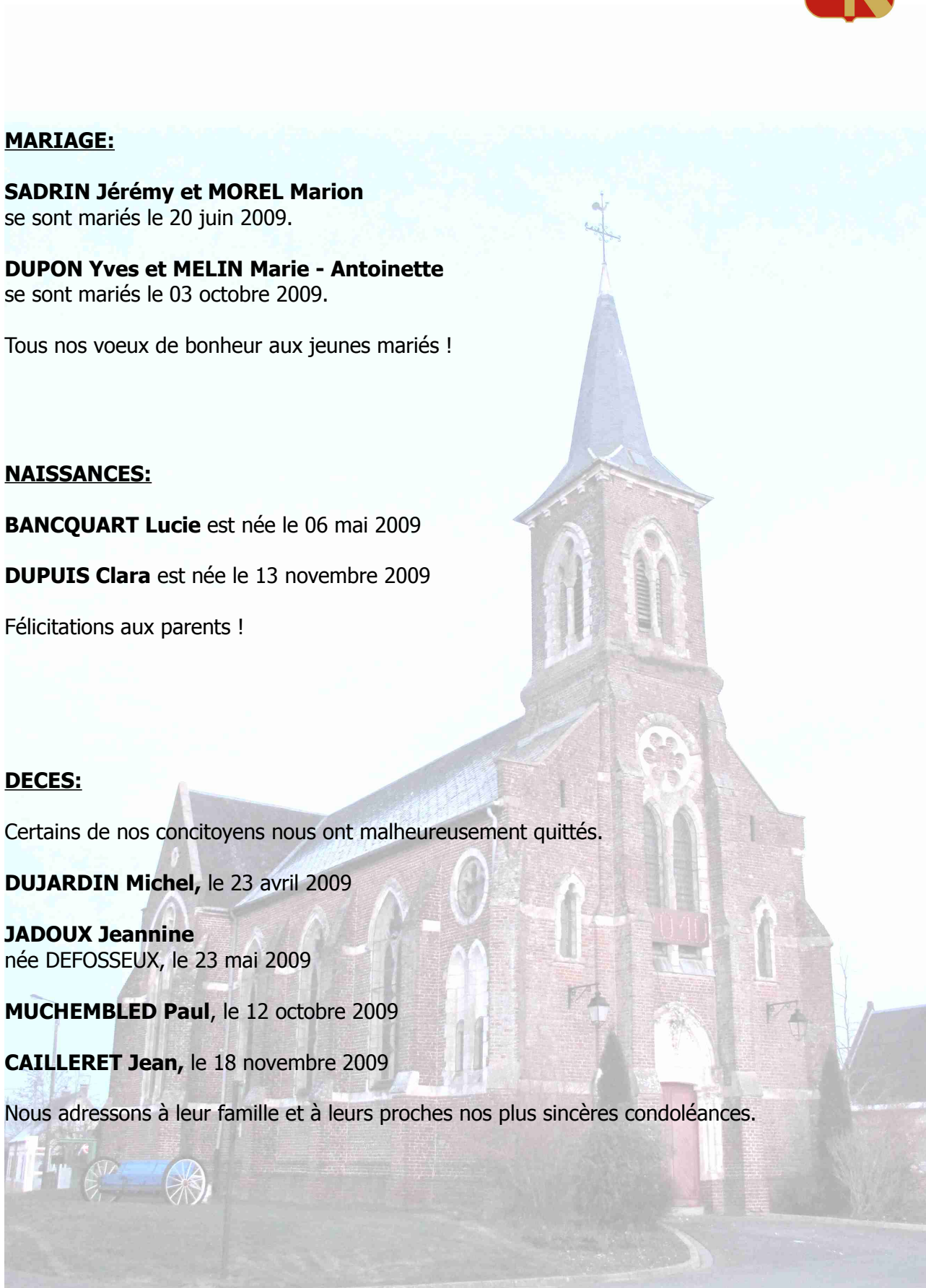
DUJARDIN Michel, le 23 avril 2009

JADOUX Jeannine
née DEFOSSEUX, le 23 mai 2009

MUCHEMBLED Paul, le 12 octobre 2009

CAILLERET Jean, le 18 novembre 2009

Nous adressons à leur famille et à leurs proches nos plus sincères condoléances.



Un an de fonctionnement de la salle d'évolution



Cela fait maintenant un an que la salle d'évolution est fonctionnelle et qu'elle est mise à la disposition des institutions, des associations et des particuliers.

La salle communale est utilisée un mercredi sur deux par les Relais Assistance Maternelle (RAM, petite enfance). Du matériel spécifique est mis à disposition par la mairie pour assurer cette activité.

L'école de Bailleulmont utilise aussi régulièrement la salle pour des activités sportives (gymnastique).

Enfin, nous vous rappelons que les associations de la commune peuvent disposer gratuitement de ce lieu une fois par an.

La municipalité y organise ses manifestations comme par exemple la fête communale ou l'arbre de Noël.

Pour cette première année, la salle d'évolution a été occupée 17 fois par des particuliers ou des associations, dont 6 fois gratuitement.

IL est rappelé que la réservation de la salle doit se faire dès que possible.



Le site internet de la commune



Sans la volonté et l'investissement de l'ancienne commission communication (et notamment, Francis Bauchet, Bernard Cailleret, Jean-Noël Danvin et Thierry Delescaut), notre commune ne disposerait toujours pas de site web.

Il faut savoir que seulement 4 communes des Vertes Vallées disposent d'un site internet spécifique et Bailleulmont en fait partie. Ainsi à la rentrée de septembre 2009, le Conseil Municipal a décidé de poursuivre le travail accompli en remettant à jour le site internet de la commune et en continuant à le faire vivre.

Depuis la création de <http://mairie.bailleulmont.free.fr/> en juin 2003, les outils informatiques de création et de gestion internet ont bien évolué.

Pour cette nouvelle version, nous utilisons le logiciel SPIP2 qui permet de mettre à jour le site depuis n'importe quel ordinateur et par plusieurs personnes (à partir du moment où les rédacteurs sont identifiés). Cet outil est très simple d'utilisation et par toute personne sachant se servir d'un ordinateur. Pas besoin de formation préalable, pas besoin de connaître les langages de programmation internet.

Ceci permettra de faire vivre le site de manière plus régulière et efficace et par de nombreuses personnes.

Vous pourrez accéder aux nouvelles pages web communales à partir du 15 février prochain.

The screenshot shows a web browser window displaying the official website of Bailleulmont. The browser's address bar shows the URL <http://mairie.bailleulmont.free.fr/>. The website has a blue header with a landscape photo of the town and the coat of arms. Below the header is a navigation menu with links: "Accueil du site", "Nous contacter", "Plan du site", and "En résumé".

The main content area is divided into several sections:

- Infos pratiques:** A sidebar on the left containing links for "Nous contacter", "L'Agence postale communale", "Les Vertes Vallées", "Collecte des déchets", "Conseil Municipal", "Le Conseil Municipal", "Les commissions", "Les Conseils municipaux en 2010", "Evénements et publications", "L'agenda des manifestations pour 2010", "La Gazette de la Tour", "Histoire et géographie", "Situation géographique", "Un peu d'histoire", "La salle d'évolution", "Caractéristiques de la salle d'évolution", "Le contrat de location de la salle communale", "Les activités proposées dans la salle communale", and "Les associations de la commune".
- BAILLEULMONT:** A central block containing contact information: "Adresse postale : 7, rue du Château 62123 Bailleulmont", "Permanences à la mairie : Tous les mardi et jeudi de 18h30 à 19h30", "Secrétariat : Jean Noël Danvin", "Tel : 03 21 22 25 32", "Fax : 03 21 55 63 37", and "email : mairie-de-bailleulmont@wanadoo.fr".
- ARTICLES LES PLUS RÉCENTS:** A section listing recent news items, including "Collecte des déchets" (dated Monday, 11 January 2010) and "Les Conseils municipaux en 2010" (dated Saturday, 9 January 2010). Each item has a "SUITE" link.

At the bottom of the page, there is a footer with navigation links, a language selector (FR), and a copyright notice: "Site réalisé avec SPIP 2.0.10 + AHUNTSIC". The browser's status bar at the bottom indicates "Internet | Mode protégé : active" and "100%".



Point Cyber

Communauté de Communes des Vertes Vallées
Commune de Bailleulmont

GRATUIT

Accès à toute personne, débutante ou initiée

Equipée d'un ordinateur personnel ou sans équipement informatique



Un point cyber vient d'équiper notre commune, en collaboration avec la Communauté de Communes des Vertes Vallées qui a déjà installée sur le territoire **5 cyber-centres** assurant des initiations complètes à l'outil informatique.

Ce point cyber est un point d'accès aux Technologies de l'Information et de la Communication. Il offre un accès libre à l'Internet, à l'ordinateur ainsi qu'une première rencontre avec les outils numériques.



A votre disposition dans le point cyber

- un ordinateur
- une webcam
- une imprimante
- l'accès à Internet, à une liste de sites pratiques
- les outils de bureautique
- des jeux et sites à destination du jeune public
- la découverte des logiciels libres comme solution pour équiper votre ordinateur



- ☞ Vous souhaitez découvrir l'outil, communiquer...
- ☞ Vous avez besoin d'un équipement numérique pour taper vos courriers, effectuer vos recherches, administratives, scolaires, emploi...
- ☞ Votre équipement est en panne...

↳ **Venez vous essayer à l'outil multimédia et trouver une solution à vos questions.**

Pour obtenir plus de renseignements sur votre point cyber, n'hésitez pas à contacter :

- Nom de la personne
- Coordonnées
- M^r AMOSSE Andre

17 rue du Poulain
62123 Bailleulmont
(03 21 71 67 12)



Votre point cyber vous accueille aux horaires suivants :

- jour
- heures
- ...
- ...
- ...



Depuis juin 2009, la commune de Bailleulmont a assuré 6 permanences afin de vous permettre de profiter des services informatiques "Point Cyber" des Vertes Vallées. Deux ordinateurs sont à votre disposition à la mairie.

Pour la période de février à juin 2010, une information municipale vous sera distribuée chaque fin de mois détaillant les dates et les horaires des permanences du mois suivant.

Pour février : samedis 06 et 20 de 9h30 à 11h, vendredi 12 et 26 de 18h30 à 19h30

CHARTRE D'UTILISATION DU POINT CYBER

Le point cyber met à la disposition du public un équipement informatique dans un but de sensibilisation et d'accès aux Technologies de l'Information et de la Communication. L'accès au point cyber se fait sous contrôle de la personne référente de la commune et selon les règles indiquées ci-dessous.

Article 1 : Objet du règlement

Le présent règlement définit les conditions d'utilisation du local, du matériel et des services du point cyber. Ce règlement s'applique à tous les utilisateurs, individuels ou en groupe. Le point cyber est créé et géré par la Communauté de Commune des Vertes Vallées en collaboration avec la commune accueillante.

Article 2 : Accès libre

La fréquentation du point cyber est gratuite pour toute utilisation. Le point cyber est ouvert à tout public. Chaque utilisateur devra se conformer aux plages horaires affichées à l'entrée du local et indiquées par le référent. L'utilisation du matériel informatique est soumise à émargement qui vaut acceptation pleine et entière de la présente charte d'utilisation.

Article 3 : Mineurs

Pour accéder aux différentes ressources, les enfants de moins de onze ans seront accompagnés par une personne majeure. Les parents sont entièrement responsables du comportement et des actes des mineurs qui fréquentent le point cyber. Concernant l'utilisation d'Internet, le référent se réserve le droit de surveiller les sites visités par le jeune. En cas de litige, le personnel ne pourra être poursuivi.

Article 4 : Utilisation du matériel

- Il est interdit aux utilisateurs de démonter le matériel à disposition, d'utiliser leurs propres logiciels, d'installer des logiciels et de changer la configuration des ordinateurs.
- Il est interdit de télécharger des logiciels pirates ainsi que des virus.
- Lors de problème, il convient de le signaler au référent sans intervention personnelle.
- Les données des utilisateurs sont à sauvegarder dans le dossier « Mes Documents », seul endroit de sauvegarde conservé lors de la maintenance de l'ordinateur effectuée par l'équipe cyber-bases Vertes Vallées.
- En cas de dégradation du matériel, la commune et les Vertes Vallées pourront se retourner contre l'utilisateur et demander la réparation ou le remplacement du matériel défectueux.

Article 5 : Règles de comportement

- Il est interdit de fumer, boire, manger et de faire pénétrer des animaux (sauf en accompagnement de personnes handicapées) dans l'enceinte du local.
- Les détenteurs d'un téléphone portable devront l'éteindre ou le mettre en mode vibreur, et les communications devront être passées à l'extérieur du local.
- Les personnes ayant un comportement bruyant, agressif, violent ou nuisible à une bonne ambiance seront exclues.
- Le point cyber ne pourra être tenu pour responsable en cas de vol ou détérioration d'effets ou d'objets de valeur appartenant aux utilisateurs.
- L'utilisateur s'oblige à respecter la législation en vigueur et s'interdit toute diffusion de données de toute nature pouvant constituer une atteinte au droit d'un tiers ou une infraction.

Pièces administratives à garder Lesquelles ? Pendant combien de temps ?



Le délai de conservation des papiers varie selon leur nature. En voici le détail.

Assurance

Quittances et primes: 2 ans

Quittances, avis d'échéance, preuve du règlement ; courrier de résiliation et accusé de réception contrats d'assurance habitation et automobile : durée du contrat + 2 ans Le contrat doit être conservé tant qu'il n'est pas résilié puis 2 ans après sa résiliation.

Les factures d'achat et de réparation des biens doivent également être conservés pendant toute la durée du contrat

Dossier "dommages corporels" : 10 ans Les papiers (factures, expertises, certificats médicaux) doivent être conservés 10 ans après la fin de l'indemnisation, voire plus longtemps si des séquelles sont prévisibles.

Assurance sur la vie et assurance décès : durée du contrat + 10 ans

Le bénéficiaire peut faire valoir ses droits pendant 10 ans à partir de la date à laquelle il a eu connaissance du contrat d'assurance vie, en apportant la preuve de son ignorance jusqu'à cette date.

Banque

Chèques à encaisser : 1 an et 8 jours passé ce délai, la banque n'a pas à le payer

Prêt à la consommation : 2 ans à compter de la dernière échéance du crédit

Prêt immobilier : 2 ans à compter de la dernière échéance de l'emprunt

Relevé de compte, virement, virement, prélèvement, remise de chèque ou d'espèce, talons de chèque : 5 ans, ce délai correspond à celui de l'action civile

Attention : s'ils contiennent des informations sur des créances dont la nature fait courir une prescription plus longue, les talons de chèque et relevés de compte doivent être conservés plus longtemps.

Famille

Actes d'état civil (copies intégrales et extraits) : indéfinie

Les actes d'état civil sont valables en principe sans limitation de date. Toutefois, dans certains cas (en vue du mariage notamment), il doivent avoir été délivrés depuis moins de 3 mois.

Avis de paiement des prestations familiales : 2 ans

Jugement de divorce, jugement d'adoption : indéfinie

En cas de perte, une copie sera fournie par le tribunal.

Acte de reconnaissance d'un enfant : indéfinie - La mairie peut en délivrer une copie.

Mariage (contrat, documents relatifs aux biens apportés ou acquis lors du mariage par donation ou legs) : indéfinie

En cas de perte du contrat de mariage, s'adresser au notaire qui l'a établi.

Livret de famille : indéfinie

En cas de perte, un duplicata peut être obtenu à la mairie.

Testament, succession : indéfinie

Logement

Factures d'électricité et de gaz : 5 ans

Factures d'eau : 4 ou 2 ans, 4 ans si la distribution de l'eau est assurée par une personne publique, 2 ans s'il s'agit d'une entreprise privée

Facture de téléphone : 1 an

Factures liées aux travaux : 10 ans ou 30 ans selon la nature des travaux

Certificat de ramonage : 1 an

Titre de propriété : indéfinie jusqu'à la revente

Charges de copropriété et correspondances avec le syndic : 10 ans

Contrat de location : indéfinie

Pendant toute la durée de la location et les 5 années suivantes. L'état des lieux et la quittance de versement du dépôt de garantie doivent être conservés jusqu'au remboursement.

Inventaire du mobilier pour les locations meublées : indéfinie pendant toute la durée de la location.

Quittance de loyer: 5 ans

Impôts et taxes

Impôt sur le revenu : 3 ans à compter de l'année qui suit l'année d'imposition

Par exemple, la déclaration de revenus de 2007 est à conserver jusqu'à la fin 2010.

Impôts locaux : 1 an

Les avis d'impôts locaux doivent être conservés jusqu'à la fin de l'année au titre de laquelle l'imposition est due.

Attention : depuis 2005, l'avis de redevance est commun avec l'avis de taxe d'habitation.

Redevance télévision : 3 ans

L'avis de redevance doit être conservé jusqu'à la fin de l'année au titre de laquelle l'imposition est due.

Preuve du paiement des impôts : 4 ans

Travail

Bulletin de salaire, contrat de travail, certificats de travail : indéfinie jusqu'à la liquidation de la retraite

Pièces utiles pour réclamer le paiement (salaire, indemnité de licenciement) : 5 ans

Allocations chômage (paiement) : 2 ans

Les actions en paiement des allocations chômage se prescrivent au bout de 2 ans.

Allocations chômage (restitution) : 3 ans

L'assédic dispose d'un délai de 3 ans pour réclamer les sommes indûment versées.

Santé

Remboursement d'assurance maladie et maternité : 2 ans

Les caisses disposent d'un délai de 2 ans pour réclamer le remboursement des sommes indûment versées (sauf en cas de fraude ou de fausse déclaration).

Versement d'indemnités journalières : variable, au minimum jusqu'à la liquidation des droits à retraite dans l'hypothèse où la validation de ces périodes n'aurait pas été faite

Remboursements, indemnités journalières, certificats et examens médicaux au titre d'un **accident du travail** : indéfinie

Il est préférable de conserver indéfiniment tous les documents, en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé de la victime.

Capital décès : 2 ans

L'avis doit être conservé 2 ans à compter du jour du décès.

Carnet de vaccination, carte de groupe sanguin, carnet de santé de l'enfant: indéfinie Pour le carnet de santé : au moins pendant la minorité de l'enfant.

Certificats, examens médicaux, radiographies : indéfinie

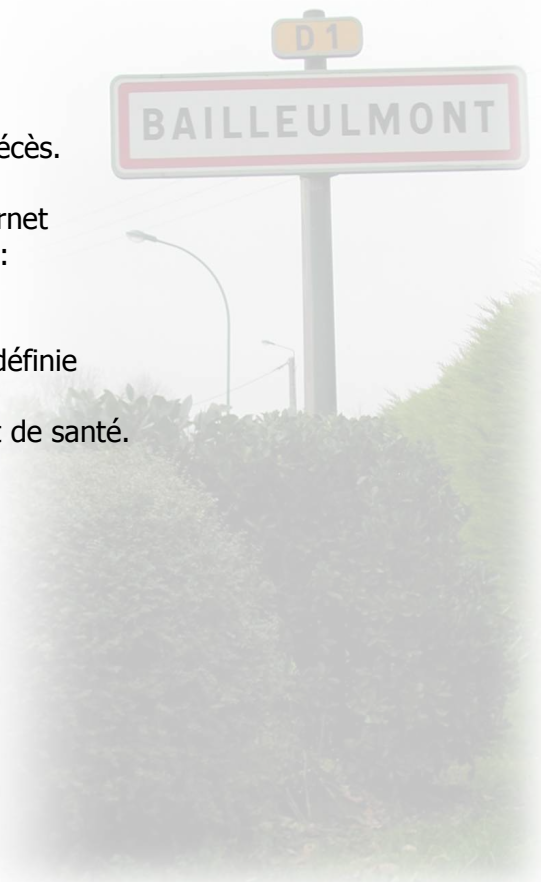
Les documents doivent être conservés car ils peuvent être utiles en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé.

Textes de référence :

- Code civil : article 2224
- Code de commerce : L110-1 à L110-4
- Code de la sécurité sociale : L243-6 et L332-1

Source : La Documentation française

20 Octobre 2008





Vos droits et vos démarches

formation
social
papiers
logement
travail
justice
famille

La première
réponse
à vos
questions

sur internet

service-public.fr

par téléphone

 **3939**

allo, service public

au prix d'une communication locale
à partir d'un poste fixe



A savoir : le transport accompagné



ASSOCIATION LOI 1901



Le transport accompagné



Vous avez des difficultés pour faire vos courses, vous rendre à une consultation chez le médecin ? Ou tout simplement aller voir un bon film ou une exposition ? Vous aimeriez être conduit et accompagné là où vous le souhaitez ?

Qu'est ce que le transport accompagné ?

Parfois se déplacer devient difficile, fatigant, et peu rassurant.

CONFORT SENIORS propose un accompagnement efficace et personnalisé, permettant aux personnes de continuer à sortir de chez elles, en toute sécurité.

Pour quels types de déplacements ?

- Courses
- Promenade
- Rendez-vous chez le médecin
- Famille
- Loisirs (cinéma, exposition, loto, etc.)
- Cimetière

Quels sont mes avantages ?

- Je suis accompagné(e) par une assistante de vie diplômée
- Je profite d'une déduction d'impôt de 50 % (voir conditions)
- Je bénéficie d'un service sur mesure

Comment fonctionne ce service ?

- Suite à votre appel, l'association met en place le service sous 48 heures
- Nous vous expliquons les formalités (devis, livret d'accueil, fiche de suivi, etc.)
- Vous recevez une facture globale au début du mois suivant

CONTACT

CONFORT SENIORS

☎ 03 21 51 01 43



06 12 66 47 50

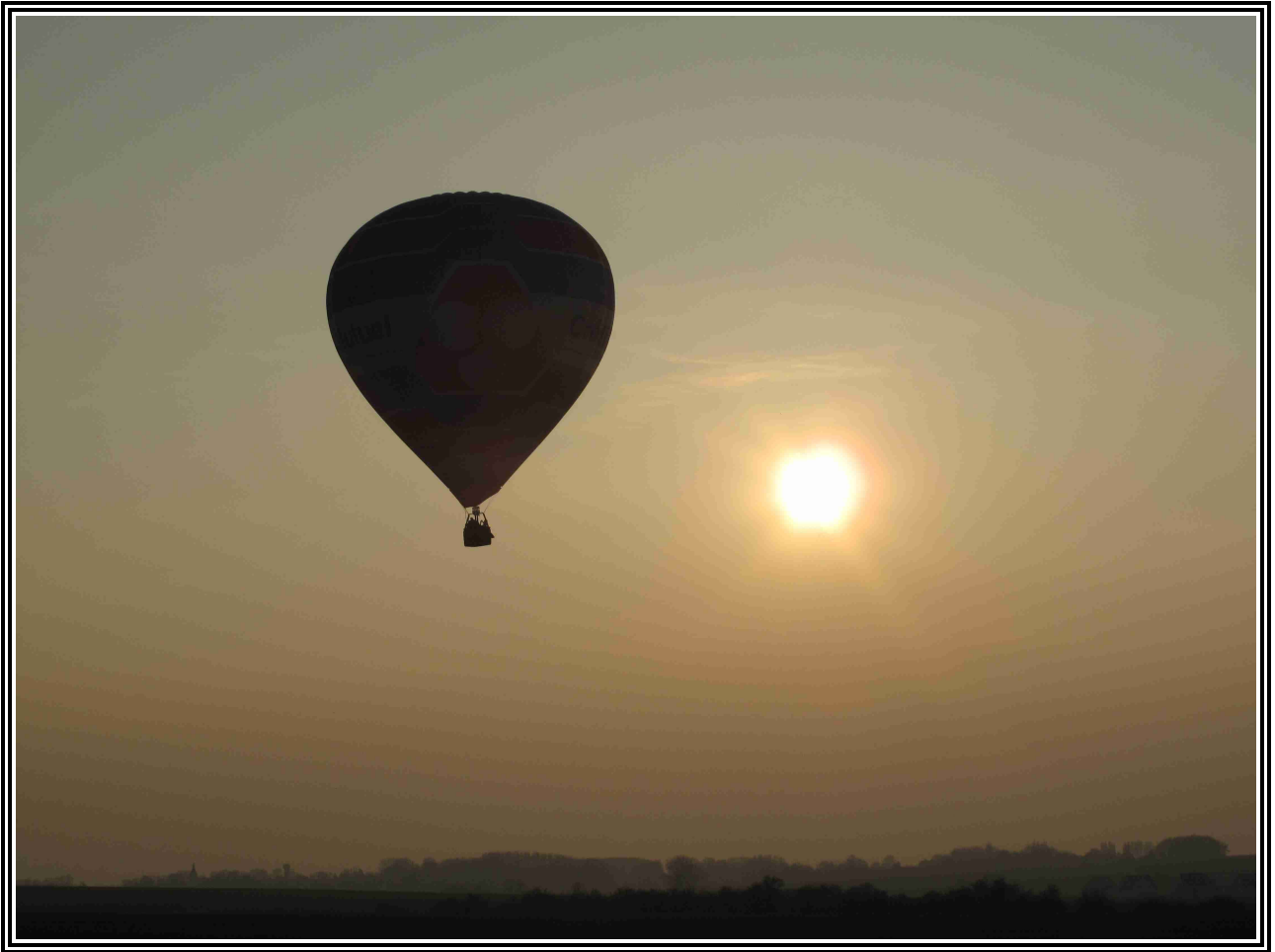
✉ confort-seniors@orange.fr

www.confortseniors.asso1901.com



Partenaires :





Pas besoin d'aller très loin pour voir de belles choses ...

